



VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

SERVICE FUNERAIRE

N° 146/2023

AUTORISATION
D'EXHUMER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2213-40 et suivants R2223-23-3 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

VU la délibération 2023-477 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT, que les urnes funéraires des légionnaires décédés au service de la France ou après l'avoir servi ont été inhumées dans le caveau carré G n°87 et G n°88, dans l'attente de la construction d'un columbarium dédié à recevoir les urnes funéraires des légionnaires décédés, au sein même du carré Légion du cimetière du Coudoulet ;

CONSIDERANT, la construction du columbarium sur le Carré Légion achevée fin 2022,

CONSIDERANT, la demande en date du 2 décembre 2022, formulée par Le Major PONCE Y NAVARRO, Président de l'AALE de Vaucluse en qualité de mandataire des familles des défunts, à l'effet de faire exhumer les urnes des défunts suivants : inhumés dans le cimetière communal, dans le caveau carré G n°87 et G n°88 ;

NOM	PRENOM
LE CARERER	Jean
SCHUTZ	Roger
PERY	Jean-Pierre
KOVAC	
WENDT	Lothar
CASSE	Claude
PETER	Heinz
VALENTIN	Louis
ROGER	Jean-Dominique
GAL	Etienne
GHEENENS	Liban
ROSER	Helmut
SCHAADT	Nicolas
MARA	Friedrich
HESSE	Max
PAVLOVIC	Josep
FRITZE	Adolf



VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

GARDZIELIK	Jean-Claude
GRIESENS/GOSSENS	Water/Willy
LUTZKE	Lothar
HOPPENRATH	Edouard
DELLERE	Roger
EITELBOS	Sigmund

- ARRETE -

Article 1 : l'autorisation d'exhumer les urnes funéraires des légionnaires décédés susvisés, actuellement inhumées dans le cimetière du Coudoulet, dans le caveau carré G n°87 et G n°88 ;

Article 2 : les urnes funéraires des légionnaires précitées seront réinhumées immédiatement dans ce même cimetière, dans le columbarium nouvellement construit dédié à les recevoir, au cimetière militaire carré Légion ;

Article 3 : l'exhumation aura lieu le 06 décembre 2023, à partir de 8 heures en présence du mandataire, Le Major PONCE Y NAVARO ;

Article 4 : la liste des urnes funéraires transférées sera affichée sur le caveau carré G n°87 et 88 durant une période d'un an afin de permettre aux familles des défunts de se faire connaître auprès du bureau des cimetières au Coudoulet ou de l'amicale des anciens légionnaires du Vaucluse ;

Article 5 : Monsieur le Maire de la Ville d'ORANGE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement de la première des mesures de notification ou de publicité.

Orange, le 12/09/2023

Le Maire,
Yann BOMPARD

